



Mouvement intra

Personnels d'enseignement, d'orientation et d'éducation

Résultats et recours

Le 11 juin, les résultats du mouvement intra seront donnés dans notre académie. Ceux-ci seront directement consultables dans IPROF. Si un·e enseignant·e n'est pas satisfait·e du résultat de son affectation, deux possibilités :

- Demander une révision d'affectation
- Faire un recours

La révision d'affectation

Les demandes de révisions d'affectation sont à transmettre **entre le 11 juin et le 23 juin 2021** minuit.

Lettre ([modèle page 3](#)) à retourner au service DPE – Rectorat, cellule de gestion collective par courriel à dipe1@ac-nantes.fr pour les disciplines littéraires, l'histoire-géographie, la documentation, les PSYEN et les PEGC

dipe2@ac-nantes.fr pour les disciplines linguistiques et artistiques

dipe3@ac-nantes.fr pour les disciplines scientifiques

dipe4@ac-nantes.fr pour les disciplines de lycée professionnel et les personnels d'éducation

dipe5@ac-nantes.fr pour les disciplines tertiaires et technologiques et pour l'EPS soit par courrier à

Rectorat de l'académie de Nantes

Division de des personnels enseignants

(mentionner la discipline)

BP 72616

44326 NANTES CEDEX 03

TZR

Vous êtes nommé·e ou maintenu·e sur poste de Titulaire sur Zone de Remplacement.

Si vous privilégiez un poste à l'année et si vous ne l'avez pas déjà fait sur SIAM lors de la phase intra, ou bien, si vous souhaitez modifier vos vœux de préférences saisis sur SIAM du 15 mars au 29 mars, vous devez exprimer par courriel vos 5 préférences pour 2021/2022 (date limite le 23 juin 2021).

Les TZR souhaitant changer d'établissement de rattachement administratif en feront la demande motivée avant le 23 juin 2021

La phase d'affectation des TZR est prévue à partir du 7 juillet. N'hésitez pas à prendre contact avec les élu·es de la CGT Educ'action.

Les élu.es paritaires CGT EDUC'ACTION NANTES

Commission paritaires des enseignant.es Certifié.es : eluscertifies.nantes@cgteduc.fr

Laëticia Bompays et Ifig Lebreton

Commission paritaires des Enseignant.es PLP : elusplp.nantes@cgteduc.fr

Hors-Classe

Hervé Guillonnet (titulaire) : hervé.guillonnet@wanadoo.fr 06 77 88 23 28

Daniel Louargant (suppléant) daniel.louargant@wanadoo.fr 06 86 21 46 42

Classe normale

Julien Lecrivain (titulaire) : julien-c.lecrivain@laposte.net 06 74 36 39 75

Karine Perraud (titulaire) : cgteduc-nantes@orange.fr - 07 71 68 37 58

Bertrand Colas (suppléant) : cgteduc53@gmail.com - 06 23 33 67 99

Véronique Heisserer (suppléante) : veronique.heisserer@wanadoo.fr

Le recours administratif

Comment faire un recours

■ Dans le cadre de la loi de transformation de la Fonction publique n° 2019-828 du 6 août 2019, les commissions (CAP) ne peuvent plus vérifier les barèmes et les affectations des candidat·es aux mutations depuis cette année.

Cette loi a porté au niveau législatif la possibilité pour les candidat·es de se faire accompagner par **un·e représentant·e syndical·e désigné·e par l'organisation syndicale représentative** de leur choix pour les assister dans les recours administratifs qu'ils ou elles forment contre les décisions individuelles défavorables en matière de mutation.

La CGT Éduc'action, organisation représentative, puisqu'elle siège au Comité Technique Ministériel, garde le droit d'assister dans son recours administratif tout·e candidat·e à mutation, quel que soit son corps d'origine (enseignant ou non-enseignant) que ce soit au niveau national, ou au niveau local (départemental et académique).

Les recours **ne peuvent être formés et transmis à l'administration que par les personnels concernés.** Afin d'être assistés par une organisation syndicale, les personnels doivent préciser dans le cadre de leur recours, qui prend la forme d'un **courrier (modèle page 4) ou d'un courriel**, l'organisation syndicale représentative choisie (avec éventuellement le nom du ou de la représentante).

Pour les candidat·es du 1^{er} ou 2nd degré, dès votre résultat connu, plusieurs scénarios possibles :

- vous êtes titulaire, vous n'obtenez aucun de vos vœux ;
- vous êtes stagiaire ou titulaire en ATP..., vous êtes affecté·e en dehors de ces vœux, par la procédure d'extension des vœux : vous avez la possibilité de demander une révision d'affectation en formulant un recours administratif uniquement sur le premier vœu ;
- si vous obtenez un de vos vœux mais que vous n'êtes pas entièrement satisfait·e par le résultat, vous pouvez faire un recours administratif sans être représenté·e par une organisation syndicale.

N'hésitez pas à faire appel à la CGT Éduc'action qui mandatera un·e représentant·e qui sera reçu·e obligatoirement par l'administration. En fonction des éléments fournis, nous essaierons d'obtenir une amélioration du résultat dans le respect des règles du mouvement.

Quelle que soit votre situation, les élu·es de la CGT Éduc'action seront là pour vous conseiller au mieux et vous accompagner dans vos démarches.

Modèle lettre révision

M / Mme
Adresse personnelle
Mel / N° de tél
Corps :
Discipline :
Affectation actuelle :
Affectation obtenue :

Rectorat de l'académie de Nantes
Division de des personnels enseignants
(mentionner la discipline)
BP 72616
44326 NANTES CEDEX 03

Objet : demande de révision de mon affectation.

Monsieur le Recteur,

J'ai l'honneur de solliciter de votre haute bienveillance une révision d'affectation sur un poste plus proche de mon domicile (définitif ou provisoire à l'année) incluant la possibilité d'une ZR à (A toi de voir si tu acceptes d'être en ZR).

Cette demande de révision s'appuie sur les raisons suivantes :

Mon conjoint travaille à, (pièce justificative)
Problème pour la garde de mon enfant
J'ai une priorité médicale sur
J'ai eu une Mesure de Carte Scolaire
etc, ...

C'est pour ces principales raisons que je vous demande de bien vouloir prendre en compte ma requête.

Veuillez recevoir, Monsieur le Recteur, l'expression de mes salutations respectueuses.

À.....le....

Madame /Monsieur .

Signature

Modèle lettre recours

M / Mme

Adresse

personnelleMel /

N° de tél Corps :

Discipline :

Affectation

actuelle :

Affectation

obtenue :

Au Ministre de l'Éducation nationale/
(ou) Recteur de

Objet : recours gracieux concernant le résultat de ma demande de mutation intra 2021

Monsieur Le Ministre /Recteur,

J'ai participé au mouvement intra-académique/intra-départemental pour la rentrée 2021.

N'ayant pas eu satisfaction, je sollicite donc un réexamen de mon dossier. En effet, je n'ai pas obtenu de mutation/ ou je n'ai pas obtenu l'un de mes vœux. Je mandate la CGT Éduc'action, organisation syndicale représentative, pour m'assister dans cette démarche.

Je vous rappelle ainsi que j'ai fait une demande : en qualité de participant obligatoire /ou

facultatif. (**Précisez et Développez votre situation personnelle**)

Je tiens à préciser que je bénéficie d'une priorité
légale :

- du rapprochement de la résidence de l'enfant
- et / ou au motif médical
- et/ou que je bénéficiais d'une bonification dans le cadre de fonctions exercées dans un établissement relevant de l'éducation prioritaire.

En effet, je vous rappelle ...

Cette décision me place dans une situation d'extrême difficulté tant dans ma vie professionnelle que dans ma vie personnelle.

Je sollicite donc de votre haute bienveillance le réexamen individuel de ma demande de mutation. Je me tiens à votre disposition si vous souhaitez de plus amples informations sur ma situation personnelle.

Persuadé(e) de l'intérêt que vous porterez à ma demande et dans l'attente de votre réponse, je vous prie de croire, Monsieur Le Ministre /Le Recteur à l'expression de mes respectueuses salutations.

Àle....

Madame /Monsieur

Signature